

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-006-16393/24/BM

■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour l'accueil du Congrès annuel du réseau de coopération des services universitaires (CURIE) pour l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n° 8976 96881

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le soutien à l'innovation et à l'enseignement supérieur et la recherche compte parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022. Aussi, la Métropole entend soutenir les actions portées par l'Université d'Aix-Marseille pour lesquelles l'Université sollicite une subvention.

Est spécifiquement visé dans le présent rapport l'accueil par Aix-Marseille-Université du congrès annuel du Réseau national C.U.R.I.E. portant la valorisation de la recherche publique, sur l'innovation et le transfert de technologie qui répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'innovation.

Créé en 1993, le « Réseau de coopération des services universitaires de relations industrielles et économiques », ou réseau C.U.R.I.E., rassemble 216 structures, acteurs de la valorisation de la recherche publique en France : universités, sociétés d'accélération de transfert de technologie (SATT), organismes de recherche tels que le C.N.R.S., l'INSERM, l'INRA ou l'Institut Pasteur, filiales de valorisation, cabinets de conseil en propriété intellectuelle, ainsi que des entreprises partenaires.

La recherche publique représente un tiers de la recherche scientifique en France et est animée par 110.000 chercheurs et 75.000 doctorants. La valorisation de la recherche publique a trait à trois grands domaines : le développement de l'innovation, la protection de l'innovation (propriété intellectuelle notamment) et la valorisation de l'innovation, de la protection des bases de données générées dans l'activité de recherche à la création d'entreprise par les chercheurs, en passant par les contrats de collaboration de recherche ou de licence d'exploitation.

Pour faciliter les rencontres entre chercheurs, entreprises et acteurs de la valorisation de la recherche publique, l'association C.U.R.I.E. organise depuis plus de 20 ans un congrès annuel qui a lieu cette année à Marseille du 10 au 12 juin.

Cet évènement rencontre un succès croissant et constitue un moment phare de la valorisation de la recherche publique et de l'innovation technologique en France.

Organisée en partenariat avec Aix-Marseille Université, qui assurera la location des locaux où l'évènement aura lieu, le Congrès CURIE 2024 accueillera 600 congressistes autour de conférences, formations, ateliers et rencontres professionnelles.

Cette opération - accueil du congrès CURIE 2024 - dispose d'un budget prévisionnel de 94 555,52 € financé selon la répartition prévisionnelle suivante :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention demandée	Budget prévisionnel co-financeurs HT	Montant proposé
AMU MGDIS n°8976	Accueil annuel du Réseau C.U.R.I.E.	10 au 12 juin 2024	8 000 €	Budget prévisionnel : 94 555,52 € Co-financeurs sollicités : AMU DRV : 12 000 € AMU AMIDEX : 24 000 € CISAM + : 20 159,52 € Ville de Marseille : 6 000 € Conseil Départemental 13 : 6 796 € CEA : 2 000 € IRD : 3 600 € SATT Sud Est : 12 000 €	8 000 € Soit 8.46 % du budget prévisionnel

Cet évènement contribuant à soutenir les dynamiques d'innovation publiques, privées et mixtes sur le territoire métropolitain, après instruction et par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer à Aix-Marseille Université une subvention d'un montant de 8 000 € pour l'accueil de l'édition 2024 du Congrès C.U.R.I.E. à Marseille, avec effet rétroactif pour cette manifestation qui a débuté avant son approbation par le Bureau métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix Marseille Université pour les actions favorisant la valorisation de la recherche publique, l'innovation, et l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que l'attractivité et la notoriété du territoire, et contribuent par là-même à son développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit d'Aix-Marseille Université pour la valorisation de la recherche publique, l'innovation et l'insertion professionnelle à travers l'action Accueil du congrès national du Réseau C.U.R.I.E. 2024, pour un montant de 8.000 euros, au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée, conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER